



Feu vert !

Dans sa séance du 13 juin, le conseil d'administration de l'Hôpital neuchâtelois a accepté deux crédits d'étude et un crédit d'ouvrage.

Le feu vert est donc donné au redémarrage de l'étude du projet 2004 dit « projet global » à La Chaux-de-Fonds, aux rénovations urgentes à entreprendre sur ce site et à l'étude de l'implantation provisoire du pôle « mère-enfant » à Neuchâtel.

Nous ne vous cachons pas que ce signal positif est bienvenu dans les turbulences actuelles.

Deux crédits d'étude ont ainsi été accordés, l'un pour reprendre le « projet global » en l'état 2004 et projeter le site de La Chaux-de-Fonds dans sa nouvelle mission telle qu'elle découle de la décision de janvier du Conseil d'Etat, l'autre pour étudier l'implantation provisoire de l'activité « mère-enfant » à Pourtalès.

Un crédit de 6 millions a été par ailleurs accepté pour remettre à niveau les installations du site de La Chaux-de-Fonds : mise en conformité des salles d'opérations, des salles d'endoscopie et traitement des structures en béton dans certaines zones sont particulièrement urgents. D'autres interventions sont également indispensables à court terme, comme l'adaptation de l'alimentation de moyenne et basse tension, le changement de fenêtres, l'étanchéité des toitures plates, la réfection de plaques de façades, la réfection de certains murs, sols ou plafonds.

Toutes ces interventions sont nécessaires, l'échéance d'un site fondamentalement rénové étant trop lointaine pour poursuivre l'exploitation dans des conditions hors normes. Si certains de ces investissements seront pérennes, d'autres ne le seront pas et devront être amortis avant l'inauguration du nouveau site de La Chaux-de-Fonds. Le démarrage des premiers travaux est prévu à l'automne.

Pascal Rubin, directeur général

Fête du personnel

Les temps sont difficiles ? Raison de plus pour saisir l'occasion d'un moment d'échange festif « au vert ».

Inscrivez-vous avant le 11 juillet !

Commission du personnel nommée

Le 29 mai nous avons procédé à l'élection de la Commission du personnel de l'Hôpital neuchâtelois. Cette commission, qui représente les employés auprès de la direction générale, sera forte de 29 membres. Elle a été élue par 416 « électeurs », ce qui représente une participation d'un peu plus de 20% de toutes les personnes soumises à la CCT santé21 et ayant le droit de vote.

Tous les sites ont présenté des candidats, à l'exception de La Chrysalide. Comme le règlement prévoit l'élection de 29 membres en tous les cas, après avoir élu le nombre prévu de membres par site (7 pour La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel et 3 pour les autres sites), nous avons procédé à une élection complémentaire par type d'activité en fonction du nombre de voix obtenues et avons ainsi pu élire un membre supplémentaire pour La Chaux-de-Fonds et deux pour Pourtalès.

La Commission du personnel débutera son mandat au 1^{er} juillet et ce mandat durera jusqu'au 31 décembre 2012. Toutefois nous avons prévu de tenir l'assemblée constitutive au début septembre. Dans cette attente et dès le 1^{er} juillet, l'activité de la Commission du personnel sera gérée par les personnes déjà membres d'une commission avant l'élection et réélues. Toutes les commissions existant actuellement sur les sites seront dissoutes le 20 juin 2008.

Un nouveau règlement de la Commission du personnel est entré en vigueur le 7 février 2008. Il décrit les activités de cette commission et se trouve à votre disposition sur notre site intranet.

Nous souhaitons plein succès à la nouvelle Commission du personnel et nous réjouissons de notre future collaboration.

Les membres de la Commission du personnel (avec* les membres réélus) :

Mme Monique	Melse	Psychologue
M. Laurent	Deplagne	ICUS adjoint
Mme Martine	Rochat	ICUS adjointe
Mme Aude	Millois-Dufour	Sage-femme
Mme Myrtha	Jehan*	Educatrice de la pte enf.
M. Ivan	Kaeser	Infirmier spécialisé
M. Jean-François	Droxler	Responsable de maintenance
Mme Christiane	Moens	Infirmière
M. Frédéric	Fischer	Responsable archives méd.
Mme Catherine	Jacquel	Infirmière
Mme Patricia	Paratte-Nappey*	ICUS adjointe
M. Michel	Bey*	TRM
Mme Brigitte	Jodon*	Infirmière
Mme Doriana	Casado*	ICUS adjointe
Mme Christiane	Crevoiserat	ASSC
Mme Valérie	Racine	Infirmière assistante
M. Malangu	Tschibambe	Infirmier assistant
Mme Florence	L'Eplattenier	Infirmière
Mme Bernadette	Rais-Fluck	Intendante
Mme Laurence	Verdy	ICUS adjointe
Mme Marianne	Rossier	Intendante
Mme Nathalie	Grosjean	Dietéticienne
Mme Corinne	Béguin Dalrio*	TRM
Mme Hélène	Cavanagh Leuenberger	Infirmière
Mme Claudette	Francoeur Brandt*	Infirmière
M. Daniel	L'Eplattenier	Employé service technique
M. Patrick	Schreyer	Employé service technique
Mme Valérie	Brouillard	Assistante sociale
M. Filipe	Conceicao Lucas	Employé de maison

Site du Val-de-Travers : les équipes informées

En ce début de mois, les collaboratrices et collaborateurs du site du Val-de-Travers ont été informés par la direction générale des perspectives de leur établissement. Le calendrier du transfert de l'activité de soins aigus a été présenté, tout comme les démarches individualisées visant à évaluer les priorités des collaboratrices et collaborateurs pour la suite de leur carrière.

Pour mémoire, le Conseil d'Etat a validé, en janvier dernier, le transfert des missions de soins aigus – bloc opératoire et maternité – du site du Val-de-Travers vers les sites principaux en 2008. Cette échéance a été rappelée par le chef de département lors de la session du Grand Conseil de mai, la fixant en décembre de cette année. Une initiative populaire visant à conserver ces missions sur le site du Val-de-Travers est en cours de récolte de signatures. Si celle-ci devait aboutir, il appartiendrait au Conseil d'Etat d'en indiquer l'impact sur sa position.

Sachant que décembre n'est pas loin, la direction générale a choisi d'informer ses équipes le plus en amont possible, une fois le calendrier connu, afin d'anticiper les démarches collectives et individuelles visant à définir, pour chacun, la meilleure suite de carrière possible.

Ainsi, les équipes ont pris connaissance des échéances fixées, à savoir dernier accouchement le 30 novembre 2008 et dernière opération au bloc opératoire le 19 décembre 2008. Les semaines à venir pourront être mises à profit par les directions de départements pour établir avec chaque collaborateur un bilan de ses priorités professionnelles. A la rentrée d'août, une affectation effective fin 2008 sera proposée aux personnes concernées. Elle sera en rapport avec les souhaits exprimés, dans la mesure du possible, soit à l'interne de l'Hôpital neuchâtelois soit au sein du dispositif CCT santé 21. Si des suppressions de postes sont prévues, l'objectif «zéro licenciement» est de mise.

Les 30 lits du site (correspondant aux 33 lits d'aujourd'hui moins ceux de la maternité) seront répartis sur le premier étage, utilisant notamment les surfaces de l'actuelle maternité. Le cas échéant, le dispositif sera adapté pour absorber une activité supplémentaire.

Centre de traitement et de réadaptation, mission spécifique en gériatrie, possibilité pour la population de revenir sur le site dès la phase aiguë passée dans un centre de soins aigus, entrées directes en cas de diagnostic connu ont été passés en revue et expliqués. Le profil de la future médecin-chef du service de médecine du Val-de-Travers, la doctoresse Espolio Desbaillet, spécialiste en gériatrie, a été présenté. Elle prendra ses fonctions à temps partiel à Couvet dès octobre 2008, puis à temps complet au printemps 2009.

Il a été précisé en outre que les prestations 24h/24 de la policlinique pour la population sont maintenues, voire améliorées. Par ailleurs, la mise sur pied de la plateforme santé (cabinets médicaux sur le site de l'hôpital) avance comme prévu. La venue en mai 2009 d'un praticien et de son assistant a été confirmée; celle d'un deuxième courant 2009 puis celle d'un troisième en 2010 sont en négociation.

Enfin, des travaux interviendront dans les prochains mois. Ils visent, comme cela a été le cas pour le site du Val-de-Ruz en 2007, à favoriser la mue du site du Val-de-Travers vers sa nouvelle mission de Centre de traitement et de réadaptation avec mission spécifique en gériatrie, policlinique et plateforme de santé régionale.

Bloc opératoire de La Chaux-de-Fonds

Après remous médiatiques et réactions épidémiologiques, un zoom s'impose sur la décision prise par la direction générale suite au rapport du département d'anesthésiologie.

Le département d'anesthésiologie a, dans la perspective d'une planification des ressources, simulé le niveau d'activité de chacun des blocs opératoires après centralisation provisoire à Pourtalès de l'activité «mère-enfant». L'activité obstétricale en particulier est, par définition, peu planifiable et donc consommatrice de moyens, en particulier pour la garde. Or, le transfert de l'activité « mère-enfant » vers le site de Pourtalès en fera pour plusieurs années une des deux plus grandes maternités non universitaires de Suisse romande.

A contrario, le site qui n'a plus de maternité voit sa part d'activité anesthésiologique d'urgence diminuer de manière importante. C'est dans un but de rationalisation de l'utilisation des ressources médicales (limitées en raison de difficultés de recrutement) que la possibilité de fermer le bloc opératoire de La Chaux-de-Fonds la nuit et les week-ends a été étudiée par le département d'anesthésiologie.

La direction générale entend parfaitement les arguments mais n'entre pas en matière pour les deux ans à venir dans la mesure où l'impact sur le fonctionnement des services de La Chaux-de-Fonds n'est pas totalement identifié et où en particulier l'accueil des urgences n'est pas aujourd'hui envisageable sur le site de Pourtalès dans de bonnes conditions.

Un mandat visant à objectiver cet impact pour tous les partenaires concernés sera donné prochainement.

Les moyens supplémentaires nécessaires au département d'anesthésiologie pour assurer la double ligne de garde sur le site de Pourtalès dès le déménagement de l'activité obstétricale de La Chaux-de-Fonds doivent être évalués par le département d'anesthésiologie et feront l'objet d'une décision de la direction générale.

**Pas de numéro
d'H.com en juillet**

Rendez-vous à la rentrée !